



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 21 août 2024

**Préavis No. 62/2024 - Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires**

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Membres : **M. Gérald Muller (1<sup>er</sup> membre) – Entente pranginoise**  
M. Vanni Vogel – Entente pranginoise  
M. Karim Kellou – Alliance libérale de Prangins  
M. Peter Dorenbos – Alliance libérale de Prangins  
M. Nicolas Aeschimann – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers

Secrétaire